



AIX / UNIX les bases

Durée: 3 Jours Réf de cours: AN10G

Résumé:

Cette formation permet aux participants d'acquérir les compétences et connaissances nécessaires pour effectuer des tâches quotidiennes à l'aide du système d'exploitation AIX.

Ils apprendront à effectuer des tâches quotidiennes à l'aide du système d'exploitation AIX.

Public visé:

Cette formation de base est destinée à toute personne qui a besoin de compétences de base en tant qu'utilisateur AIX/UNIX pour pouvoir travailler dans un environnement AIX.

Cette formation est également un prérequis pour de nombreux cours du cursus d'administration des systèmes AIX.

Objectifs pédagogiques:

- A l'issue de la formation, les participants seront capables de :
- Se connecter à un système AIX et définir un mot de passe utilisateur
- Utiliser la documentation en ligne AIX
- Gérer les fichiers et répertoires AIX
- Décrire l'utilité du shell
- Utiliser l'éditeur vi

- Exécuter les commandes AIX courantes et gérer les processus AIX
- Personnaliser l'environnement de travail
- Utiliser les utilitaires AIX courants
- Écrire des scripts shell simples
- Utiliser l'environnement AIX Windows
- Utiliser l'environnement de bureau commun

Pré-requis:

Les participants doivent être familiarisés avec :

Les concepts de base des technologies de l'information (TI) et le rôle d'un système d'exploitation.

Contenu:

Jour 1

Unité 1 - Introduction à AIX

Unité 2 - Utilisation du système

Exercice 1 - Utilisation du système

Unité 3 - Documentation AIX

Exercice 2 - Documentation AIX

Unité 4 - Fichiers et répertoires

Exercice 3 - Fichiers et répertoires

Unité 5 - Utilisation des fichiers

Exercice 4 - Utilisation des fichiers

Jour 2

Unité 6 - Autorisations de fichiers

Exercice 5 - Autorisations de fichiers

Unité 7 - L'éditeur vi

Exercice 6 - L'éditeur vi

Unité 8 - Bases du shell

Exercice 7 - Bases du shell

Unité 9 - Utilisation des variables du shell

 Exercice 8 - Utilisation des variables du shell

Jour 3

Unité 10 - Processus

Unité 11 - Contrôle des processus

Exercice 9 - Contrôler les processus

Unité 12 - Personnalisation de l'environnement utilisateur

Exercice 10 - Personnalisation de l'environnement utilisateur

Unité 13 - Utilitaires AIX, 1ère partie

Exercice 11 - Utilitaires AIX (1)

Unité 13 - Utilitaires AIX, 1ère partie (suite)

Exercice 12 - Utilitaires AIX (2)

Unité 14 - Utilitaires AIX, Partie II

Exercice 13 - Utilitaires AIX (3)

Jour 4

Unité 14 - Utilitaires AIX, Partie II (Suite)

Exercice 14 - Utilitaires AIX (4)

Unité 15 - Fonctions additionnelles du shell

 Exercice 15 - Fonctions additionnelles du shell

Unité 16 - L'interface utilisateur graphique AIX

Méthodes pédagogiques :

Support de cours officiel remis aux participants

Autres moyens pédagogiques et de suivi:

- Compétence du formateur : Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées et ont au minimum cinq ans d'expérience d'animation. Nos équipes ont validé à la fois leurs connaissances techniques (certifications le cas échéant) ainsi que leur compétence pédagogique.
- Suivi d'exécution : Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est signée par tous les participants et le formateur.
- Modalités d'évaluation : le participant est invité à s'auto-évaluer par rapport aux objectifs énoncés.
- Chaque participant, à l'issue de la formation, répond à un questionnaire de satisfaction qui est ensuite étudié par nos équipes pédagogiques en vue de maintenir et d'améliorer la qualité de nos prestations.

Délais d'inscription :

- •Vous pouvez vous inscrire sur l'une de nos sessions planifiées en inter-entreprises jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début de la formation sous réserve de disponibilité de places et de labs le cas échéant.
- •Votre place sera confirmée à la réception d'un devis ou ""booking form"" signé. Vous recevrez ensuite la convocation et les modalités d'accès en présentiel ou distanciel.
- •Attention, si vous utilisez votre Compte Personnel de Formation pour financer votre inscription, vous devrez respecter un délai minimum et non négociable fixé à 11 jours ouvrés.